
Admission à la retraite des instituteurs.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.61

Auteur(s) : Armand Fallières

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Paris)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1889

Description : Feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 213 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.

BUREAU.

Paris, le 25 mai 1889.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Il résulte des renseignements que vous m'avez transmis, en réponse à mon télégramme du 20 avril dernier, qu'un certain nombre d'instituteurs de votre département ont été remplacés bien qu'ils n'aient pas été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Cette situation très regrettable ne pouvait manquer de me préoccuper et j'ai dû rechercher les moyens d'y remédier. Ceux auxquels je me suis arrêté consistent, d'une part, à prononcer l'admission immédiate à la retraite de ceux de ces instituteurs qu'il était absolument nécessaire de remplacer; d'autre part, à remettre les autres en activité et à les y maintenir jusqu'à ce que de nouvelles ressources soient mises à notre disposition. Je vous demande donc de vouloir bien d'urgence dresser la double liste correspondant à ces deux situations et à ces deux catégories de personnel.

Pour la première, c'est-à-dire pour les instituteurs qu'il est de toute nécessité de remplacer immédiatement, je vous prie de m'adresser par l'un des plus prochains courriers leurs dossiers complets; vous voudrez bien joindre à cet envoi une liste nominative sur laquelle vous donnerez à chaque intéressé le rang que vous paraîtra motiver l'intérêt qui s'attache à sa situation.

Je vous ferai connaître les noms de ceux qu'il m'aura été possible d'admettre à la retraite.

Quant aux autres, je vous demande aussi de m'en faire parvenir la liste nominative, et je vous recommande dès à présent *de la façon la plus formelle* de leur réserver les vacances qui viendraient à se produire. Je tiens expressément à ce qu'ils soient replacés dans le plus court délai possible.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : A. FALLIÈRES.

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Enseignement primaire,

Monsieur le Préfet du département d